

MAIRIE DE LEBETAIN

FLASH INFO AOÛT 2022



FERMETURE MAIRIE

Fermeture estivale de la mairie du 15 au 28 Août 2022.



TRAVAUX ET NUISANCES

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique générateurs de nuisances sonores ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Quand vous écoutez de la musique, ce n'est pas à votre voisin de l'entendre.



USAGE DE L'EAU

Selon l'arrêté préfectoral de restriction de l'eau du 19 Juillet 2022, sont interdits :

- le lavage des véhicules hors des stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau
- le remplissage et la vidange des piscines privées existantes y compris les piscines démontables.
- l'arrosage quelconque

Ces interdictions portent sur l'usage des eaux des réseaux publics, l'usage des eaux superficielles, eaux de sources, de nappes ou de puits.

L'arrêté complet est disponible en mairie.

Le Maire,
DUPREZ Jean-Jacques

